



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE  
DES SURVEILLANTS**

Le conseil syndical  
du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes  
sps.aixluynes@gmail.com

Le 21.11.2023, à Aix en Provence

**A**

**Madame la cheffe d'établissement**

**Objet : Urgence signalée.**

Madame la directrice,

Notre organisation syndicale, à travers cette lettre, souhaite vous exprimer ses profondes inquiétudes concernant l'hygiène et le nettoyage des locaux au sein du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

En effet, sur Aix 1 nous rencontrons des problématiques concernant une prolifération de nuisibles, en l'occurrence des rats et des cafards, présents dans toute la détention. Des remontées d'informations ont déjà été faites mais aucune mesure n'a été réellement prise à ce jour.

Sur Aix 2, nous avons aussi la présence de cafards sur plusieurs secteurs notamment au niveau du QAE, des parloirs et des bâtiments d'hébergement.

Madame la Directrice, vous êtes dépositaire des conditions de travail et d'hygiène au sein de votre établissement. Cette situation n'est plus entendable pour les personnels qui sont enfermés 12 heures dans des PIC ou PCI avec les cafards. Il y a un véritable risque de propagation au sein des logements des personnels et des intervenants.

Aussi, les rats sont vecteurs de maladies graves, il est nécessaire que ce fléau soit traité dans les plus brefs délais.

De plus, notre organisation syndicale constate et déplore un manquement au niveau du ménage effectué par la société EVANIS. Ces différentes difficultés ont été remontées via des observations sur GENESIS. Malheureusement, aucune mesure concrète n'a été prise laissant les personnels dans cette situation incommode.

Madame la Directrice, les PIC ne sont plus nettoyés, les bureaux des surveillants ainsi que les sanitaires non plus, ce qui entraîne des risques d'infections pour les personnels. Ces problèmes sont inhérents aux deux structures.

Nous connaissons les problèmes de recrutement d'EVANIS mais ce n'est pas aux surveillants d'en pâtir. Ils doivent travailler dans des locaux propres, décents et entretenus au même titre que les locaux de Direction.

Madame la cheffe d'établissement, le syndicat pénitentiaire des surveillant(e)s vous demande une réaction immédiate pour contrer ces fléaux et permettre à vos personnels d'évoluer dans un cadre professionnel propre et décent.

Notre organisation syndicale vous demande d'intervenir fermement auprès du prestataire EVANIS pour qu'un nettoyage efficace et pérenne soit mis en place conformément au contrat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la cheffe d'établissement, en notre profond respect.

Le Conseil Syndical du CP d'Aix-Luynes.